

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 16 janvier 2016

Communiqué de presse

Le scrutin TPE entre dans sa dernière ligne droite.

Les électeurs ont jusqu'au vendredi 20 janvier prochain, date de la clôture du scrutin pour voter par correspondance.

Deux modalités simples de demande sont proposées :

- en ligne sur le site dédié à l'élection à l'adresse suivante : <https://election-tpe.travail.gouv.fr/jesouhaite-exercer-mon-droit-de-rectification> ;
- par téléphone, en contactant l'assistance dédiée, au 05 57 92 58 82, à la disposition des électeurs pour les accompagner dans leurs démarches et répondre à leurs questions sur le scrutin.

4,5 millions de salariés de TPE et employés à domicile sont appelés à voter pour le syndicat qui les représentera pour les 4 prochaines années dans le cadre de la négociation de leurs conditions de travail.

En votant, les salariés et employés à domicile participent également à la désignation des représentants qui siégeront dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI) ainsi qu'à la désignation des conseillers prud'hommes.

Plus d'information sur : election-tpe.travail.gouv.fr

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'État en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*